

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 17099

présenté par

M. Larive

ARTICLE 43

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous nous opposons également à cet alinéa qui consiste à étendre aux salarié.e.s, aux fonctionnaires d'État et aux fonctionnaires territoriaux cette disposition. En effet, un dispositif minimum de compensation pour ces assuré.es. aidant un proche, constitue en réalité une régression sociale, alors qu'ils pourraient bénéficier d'une majoration de leurs cotisations (de type redistributive) qui permettrait de reconnaître ce statut particulier et, in fine, soulagerait les aidants.